Image not found or type unknown

Enfant né à l'étranger

Par **SoniaSinn**, le **26/07/2016** à **19:22**

Bonjour,
Je voudrais savoir si un enfant né a l’étranger peut acquit la nationalité française dans le cas suivant:
Un des parent est français. La mère, elle a acquit la nationalité quand elle résidait en France, mais maintenant elle habite a l’étranger avec son mari qui n'est pas français. Quand l'enfant est née, est-ce qu'il peut avoir la nationalité française ? Les parents et l'enfant habitent tous a l'etranger.

Merci en avance pour votre Réponse,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés